

Mascaret et Soffer Avocats allient leur expertise pour répondre aux nouvelles réalités des litiges complexes à l'international.

Mascaret, leader de la communication d'affaire, et Soffer Avocats, cabinet en contentieux des affaires fondé par Ron Soffer en 1994, créent une offre spécifique pour répondre aux nouvelles réalités des litiges complexes à l'international.

Si les affaires et litiges internationaux sont de plus en plus fréquents, ils ont surtout changé tant dans leur nature que dans leur intensité. Avec le principe d'extraterritorialité devenu un élément de puissance économique, les litiges sont aujourd'hui plus complexes sur le plan juridique et plus violents dans l'arène médiatique. Quasi-politique, l'origine des litiges est parfois difficile à identifier et à isoler tant ils s'inscrivent dans un contexte géopolitique multipolaire, impliquant très souvent des systèmes de droit différents. Influencés par une opinion qui s'est érigée en vigie du comportement vertueux des entreprises, les litiges internationaux sont devenus une occasion de débats publics et un support de communication pour certaines parties-prenantes amenées à jouer un rôle déterminant dans les circuits de décision. Associée à une temporalité qui impose de prévoir leurs perceptions, leurs gestions demande une anticipation et une expertise spécifique bien en amont d'éventuelles poursuites judiciaires.

Cette offre, unique sur le marché, propose donc aux entreprises et institutions internationales une gestion coordonnée du judiciaire, de la communication et du droit, permettant d'en maîtriser les impacts négatifs sur la continuité de l'entreprise et son attractivité.

Du préventif au curatif, cette offre est en mesure :

- D'apporter un diagnostic sur l'opinion publique et un avis juridique en amont aux entreprises, même si celles-ci ont un premier conseil, sur un dossier qui pourrait surgir ou qui a déjà pris une coloration judiciaire avec des conséquences inéluctables en termes d'image et de réputation ;
- De participer à une stratégie globale, car les enjeux actuels nécessitent une réponse à la fois médiatique, sur les réseaux sociaux, ainsi qu'un suivi juridique précontentieux et contentieux pertinent, en France et à l'étranger ;
- D'anticiper les éventuelles difficultés susceptibles de surgir en émergeant de signaux dits faibles, en mettant en place des contre-mesures ;
- De réduire le risque réputationnel et toute forme d'érosion de valeur d'entreprise en luttant contre l'installation d'une perception préjudiciable ;
- De démultiplier les réponses devant la complexité croissante des affaires et les impératifs sociétaux, notamment dans le domaine de la conformité et de la compliance ;
- D'être un atout pour rassurer les dirigeants et les acteurs économiques, afin de leur garantir une meilleure efficacité et efficience.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'intervention de Mascaret et de Soffer Avocats reposera sur des conventions d'honoraires librement négociées. Un premier avis sommaire, gratuit, pourra donner lieu au choix des conseils. Le Cabinet Soffer Avocats pourra proposer des interventions par lots et selon des barèmes horaires.

Barreau :

Les avocats du Cabinet Soffer sont inscrits aux Barreaux de Paris, New-York, Montréal, Bruxelles, Budapest, Israël, Angleterre et Pays de Galles, Split (Croatie).

Contacts:

Mascaret

Benjamin Grange, Senior Partner

Benjamin.grange@mascaret.eu

Soffer Avocats

Didier Dudrouilhé, conseiller paralegal

didier.dudrouilhe@sofferavocats.com